SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX

Liste des délibérations

Conseil Syndical du 29 mars 2023

A 18h00

<u>Présents</u>: Thierry MARCHAND-MAILLET, Fabrice QUEY, Brigitte BOIRARD, Emmanuel COLIRE, Maryse FAVRE, Benoit RICHERMOZ, Stéphanie NOZ, François POCCARD-MARION.

<u>Absents excusés</u>: Guillaume VILLIBORD (pouvoir à Maryse FAVRE), Didier FAVRE (pouvoir à Thierry MARCHAND-MAILLET).

1. Reprise de l'adhésion au label « Station Verte » par le SIVOM

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical qu'en 2017, la Commune de PEISEY-NANCROIX avait obtenu le label « Station Verte », étendu ensuite, d'un commun accord entre les Communes de LANDRY et de PEISEY-NANCROIX, à la station de PEISEY-VALLANDRY; le SIVOM s'acquitte depuis des cotisations annuelles. La Fédération des Stations Vertes souhaite que le SIVOM officialise cette extension et qu'il reprenne l'adhésion au label « Station verte ».

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Que le SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX reprenne l'adhésion et la cotisation au label « Station Verte »
- Que le label « Station Verte » couvre désormais les Communes de LANDRY et de PEISEY-NANCROIX et donc la station de PEISEY-VALLANDRY
- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2. Autorisation de signature de la convention d'intervention et de portage avec l'EPFL

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que le SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX a réalisé une demande de portage auprès de l'EPFL de la Savoie, afin d'acquérir les biens ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface	Nature cadastrale	Zonage	Prix
PEISEY- NANCROIX	ZC 367 – LOT 10	BAUDET	2 252 m²	Sols	Ut1	270 000 € Dont 20 000 € de mobilier

Ce projet consiste l'acquisition du Centre Médical, situé au sein de la station de PLAN PEISEY, sur le territoire de la Commune de PEISEY-NANCROIX.

Cet achat permet au SIVOM de maitriser et de soutenir cette activité médicale au cœur de la station, essentielle pour le maintien de la population locale et le développement de l'offre touristique.

A terme, ce bâtiment fera l'objet de travaux de rénovation, permettant également accueillir d'autres personnels de santé.

L'objectif est également de faciliter l'installation d'un ou de plusieurs médecins généralistes à l'année (le généraliste présent sur le site part progressivement en retraite), tout en sachant que le foncier n'appartiendrait pas à ces derniers et que, de ce fait, leur installation, compte tenu du coût que cela représente, serait facilitée.

Le SIVOM souhaite ainsi assurer à la fois le suivi des patients à l'année, pour habitants de LANDRY et PEISEY-NANCROIX et les consultations en saisons, pour les touristes notamment.

Une convention doit être passée entre le SIVOM et l'EPFL, afin de déterminer :

- Les conditions et modalités d'intervention, selon lesquelles interviendra l'EPFL de la Savoie sur le territoire, pour accompagner la politique foncière sur les secteurs déterminés, ainsi que les engagements de l'EPFL à cet égard
- Les engagements du SIVOM.

La convention est présentée.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention entre l'EPFL de la Savoie et le SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX
- D'autoriser Monsieur le Président du SIVOM à signer la présente convention et tous les documents nécessaires.

3. Renouvellement de la ligne de Trésorerie

Monsieur le Président rappelle que pour permettre le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il y a lieu de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 €.

L'offre de la Caisse d'Epargne est la plus appropriée à ce besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €
- D'accepter l'offre de la Caisse d'Epargne ci-après annexée
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat

4. Grilles tarifaires ADS - Eté 2023 et hiver 2023.2024

Monsieur le Président présente les grilles tarifaires relatives à l'été 2023 et à l'hiver 2023.2024, proposées par la Société ADS.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les grilles tarifaires pour l'été 2023 et l'hiver 2023.2024, proposées par la Société ADS, telles qu'annexées à la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à la mise en application de la présente délibération.

5. Approbation du Compte de Gestion 2022

Le Conseil Syndical,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'exercice du budget 2022
- Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier
- Considérant qu'après vérification, le Compte de Gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au Compte Administratif du SIVOM
- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et les écritures du Compte de Gestion du Trésorier

Après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le Compte de Gestion du budget du SIVOM Landry Peisey-Nancroix pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du SIVOM Landry Peisey-Nancroix pour le même exercice
- De dire que le Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

6. Approbation du Compte Administratif 2022

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prend pas part au vote de cette délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'approuver le Compte Administratif 2022 comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes	2 497 466.26 €
Dépenses	1 639 798.87 €
Résultats de l'exercice	857 667.39 €
Reprise résultats antérieurs	148 358.01 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	1 006 025.40 €

Section d'investissement

Recettes		320 586.92 €	
Dépenses		750 856.97 €	
Résultats de l'exercice	=	430 270.05 €	
Reprise résultats antérieurs		236 005.80 €	
Soit un déficit d'investissement de :	-	194 264.25 €	

S	oit un excédent global de :	811 761.15 €	

7. Affectation du résultat

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif 2022, le Conseil Syndical statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1 006 025.40 €
- Un déficit d'investissement de 194 264.25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2022, comme suit :

- Affectation en réserve au compte 1068 en investissement : 200 000 €
- Report en fonctionnement au compte 002 : 806 025.40 €

8. Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Président ;

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 29 mars 2023, relative à l'approbation du Compte Administratif 2022.

Demande donc au Conseil Syndical de se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2023 du Syndicat, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, comme suit :

Sections	Propositions 2023		
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses Recettes	2 885 925.40 € 2 885 925.40 €		
<u>Investissement</u>			
Dépenses Recettes	1 523 426.50 € 1 523 426.50 €		

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le budget primitif 2023 du SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président,

Thierry MARCHAND/MAILLET